## ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

ADOPTION -  $(N^{\circ} 3161)$ 

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º CL18

présenté par M. Brindeau

## **ARTICLE 13**

- I. À l'alinéa 8, supprimer les mot :
- « judiciairement déclarés ».
- II. En conséquence, au même alinéa, supprimer la première occurrence du mot :
- « déclarés ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le délaissement est une notion juridique et est forcément acté par décision de justice, ce terme est donc redondant.